



**COMPTE RENDU DE  
LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MAI 2014**

**Mairie de RIVOLET**

69640

**Présents:** Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Baptiste CHASSET, Laure d'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE et Annick THOMASSET.  
Céline THOMAS

**Excusés :** Gilles AUTHIER (a donné pouvoir à Raymonde MUTABAZI)  
Nadine BIARD (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)

**Secrétaire de séance:** Laure d'HARCOURT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence, rappelle sa satisfaction de travailler avec son équipe et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 25 avril 2014 est lu en intégralité par Monsieur Christian BENOIT. Avant d'être approuvé à l'unanimité des présents, une rectification est apportée à ce compte-rendu : « Le maire n'est pas président de chaque commission mais membre de droit ».

Monsieur le Maire demande à ce que le point n°6 soit ajouté à l'ordre du jour : « Délibération – Nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la CAVBS ». Cette modification est acceptée à l'unanimité.

## **1. DELIBERATION - CONSTITUTION DU CCAS**

Le CCAS est décrit dans ses grandes lignes avec ses activités annuelles incontournables :

- Le colis des anciens (plus de 75 ans) organisé avant Noël demandant deux réunions et une après-midi pour la distribution des colis.
- Le repas des anciens (plus de 70 ans) fin février demandant deux réunions en plus du repas. Cela concerne environ 35 personnes dans le village.

- La discussion concernant diverses demandes de Rivoliens, certaines étant liées à des difficultés financières (demandes de prêts remboursables). Ces demandes nécessitent souvent d'être en relation avec la Maison du Département du Rhône de Gleizé.
- Le ramassage de la ferraille  
Il a lieu début juillet.

Le budget du CCAS est subventionné par la commune mais autonome. Il représente environ 6 000€ chaque année.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, désigne :

*En membres extérieurs :*

- Henri SANDRIN
- Jacqueline BILLANDON
- Christine MINOT
- Bernard CANDAS
- Françoise BRANCIARD
- Marinette BERTRAND

*En membres du Conseil municipal :*

- Christian BENOIT
- Emmanuel FELLOTT
- Sylviane AULAS
- Stéphanie DUBOST-SANDRIN,
- Michel MARGAND,
- Raymonde MUTABAZI

## **2. DELIBERATION - NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

*Cette commission sert à établir l'impôt sur le bâti et le non bâti. Elle a un rôle d'observateur et d'information auprès de la population.*

*Elle demande une réunion annuelle.*

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, désigne :

12 titulaires :

- |                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| - Sabine d'HARCOURT | - Alain SADOR      |
| - Hubert DEBIZE     | - Jean DEGURSE     |
| - Gilles AUTHIER    | - Simone PICARD    |
| - Emmanuel FELLOTT  | - Josette DUVERNAY |
| - Bernard CANDAS    | - Hugues FELLOTT   |
| - Henri SANDRIN     |                    |
| - Christian BENOIT  |                    |

12 suppléants :

- |                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| - Franck BOUDOT         | - Catherine BURLLOT         |
| - Michel MARGAND        | - Béatrice BOUGAIN          |
| - Françoise BRANCIARD   | - Marinette BERTRAND        |
| - Robert DELORME        | - Annie LANGERON            |
| - Richard DESIGAUX      | - Charles-Alexandre ORTONNE |
| - Jacqueline BILLANDON  |                             |
| - Marie-Josèphe SANDRIN |                             |

Seuls 6 personnes de chaque (titulaires et suppléants) seront retenues.

### **3. DELIBERATION - NOMINATION DELEGUES DE L'ADMINISTRATION ET DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE POUR LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES**

*La révision des listes électorales a lieu une fois par an en octobre. Elle est faite par la commission administrative qui est composée de trois membres.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'en plus de Monsieur le Maire, les deux membres sont :*

- Monsieur Henri SANDRIN*
- Madame Marinette BERTRAND*

### **4. DELIBERATION - INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 2014**

*Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le pourcentage du versement que la commune s'engage à donner au percepteur pour l'année 2014. Le montant de l'indemnité est fonction du nombre d'habitants et correspondait à 339.03 € l'année dernière pour 100%.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 7 voix pour et 3 abstentions d'appliquer un taux à 70% pour l'année 2014.*

### **5. DELIBERATION - CONVENTION CADRE D'ADHESION AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DU RHONE POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS**

*Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône permet la mise à disposition d'agents publics en proposant une prestation d'intérim et de portage salarial pour les collectivités qui le souhaitent.*

*Cette prestation facturée mensuellement correspondant aux frais de gestion appliqué sur le salaire brut chargé de l'intérimaire : 6% en cas d'utilisation.*

*Si la commune souhaite pouvoir bénéficier de cette prestation au besoin, il convient de prendre une délibération – celle-ci n'engageant pas financièrement la commune à ce stade de la démarche.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention cadre de mise à disposition de personnel intérimaire et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.*

### **6. DELIBERATION – NOMINATION MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) POUR LA CAVBS**

*Monsieur le Maire explique qu'il convient de proposer à la CAVBS deux noms de commissaires pour faire partie de la liste de propositions pour la constitution d'une commission intercommunale.*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer comme commissaires Monsieur Emmanuel FELLOTT et Madame Sylviane AULAS.*

### **7. INFORMATIONS DIVERSES**

#### **7.1 – Bal du 14 juillet à Rivolet cette année**

*Il aura lieu le dimanche 13 juillet au soir et sera organisé par l'association « Les 6 com's ». Il a été souhaité garder une bonne cohésion entre les 6 communes de l'ex CCBNM (Lacenas, Denicé, Cogny, Saint Cyr Le Châtoux, Montmelas Saint Sorlin et Rivolet).*

### **7.2 – Constitution du bureau de vote - élections européennes du 25 mai**

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes (23 listes) auront lieu le 25 mai prochain. Il sollicite les élus pour tenir le bureau de vote de 8h à 18h durant des tranches horaires de 2 heures et demande de compléter la feuille d'inscription.

L'ensemble des créneaux horaires est assuré.

### **7.3 – CAVBS - candidatures pour les différentes commissions**

Ont été élus à l'unanimité :

- CULTURE : Pierre-Yves BURLLOT
- AFFAIRES ECONOMIQUES : Béatrice BOUGAIN
- SERVICE A LA POPULATION : Sylviane AULAS, Annick THOMASSET
- EAU / ASSAINISSEMENT : Charles-Alexandre ORTONNE
- ENVIRONNEMENT / HYDRAULIQUE DES RIVIERES / DEVELOPPEMENT DURABLE : Emmanuel FELLOTT
- URBANISME/HABITAT / DEPLACEMENTS / POLITIQUE DE LA VILLE : Christian BENOIT
- TRAVAUX / PATRIMOINE / VOIRIE / EROSION : Pierre-Yves BURLLOT (responsable), Gilles AUTHIER, Michel MARGAND

### **7.4 – Remplacement de Madame Marjorie TERRIER**

En raison de son mariage, Madame Marjorie TERRIER sera absente du vendredi 16 mai au matin jusqu'au jeudi 22 mai au soir. Il est donc nécessaire de la remplacer à la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire ne pouvant assurer tous les créneaux, il fait appel à des volontaires. Merci à Monsieur Baptiste et Madame Gaëlle CHASSET, Madame Sylviane AULAS et Madame Bernadette DUCROT d'assurer ces créneaux !

### **7.5 – Le panneau d'informations**

Ce panneau sera livré le 26 mai et installé à l'entrée du bourg à droite.

Rendez-vous à 14h ce même jour à la Mairie pour décider de l'emplacement exact.

### **7.6 – La commission « développement durable » - partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)**

C'est une association privée subventionnée par le Département du Rhône et représentée par Monsieur Samuel AURAY, paysagiste, bien connu dans le secteur pour son travail de qualité.

Cette association propose à la commune de Rivolet un réel travail de réflexion autour de l'environnement, l'aménagement du territoire, des espaces libres, du fleurissement... Egalement, le CAUE propose à Rivolet de participer au prix spécial « espaces publics et paysages », la commune se voulant être village pilote en présentant la zone de loisirs de Rivolet. Le Conseil municipal accueille favorablement ces propositions.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1 - Elagage des arbres**

Monsieur Emmanuel FELLOTT demande l'autorisation d'élaguer les arbres sur la route de « Pierrefilant » gênant la bonne circulation des poids lourds. Il est constaté également de plus de plus de trous sur les voies après l'hiver.

Monsieur le Maire fera le point le lendemain avec les cantonniers afin de lister les différentes interventions.

### **8.2 Association « Notre Village »**

A noter le congrès à Pommiers « Notre village, Terre d'avenir » le vendredi 20 juin de 9h à 19h30 où sera diffusé le film du développement durable de Rivolet. Monsieur Pierre-Yves BURLLOT et Monsieur Christian BENOIT seront présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H42.**